

le magazine de
la Creuse



DOSSIER
**Bienvenue
dans la vie !**



ACTIONS
**RD 982 : la fin
d'un vilain point noir**



INITIATIVES
**"Lou Creuse", couteau
à l'âme creusoise**



CULTURES
**Les Bistrots d'Hiver
remettent ça**

Magazine édité par le Conseil Général
Hôtel du Département
BP 250
23011 GUERET Cedex
Tél. : 05.44.30.23.23. - Fax : 05.44.30.23.29.
Site Internet : www.cg23.fr

Directeur de la publication :
Jean-Jacques LOZACH.
Responsable de la rédaction :
Jean-Luc OZIOL.
Ont collaboré à ce numéro :
Christian LAURANCE, Pascal BOURDOIS

Photos :
Muriel VILLEJOURBERT, Mathieu TIJERAS,
Jean-Luc OZIOL.

Maquette : Canôé
23000 LA CHAPELLE-TAILLEFERT
Tél. : 05.55.51.22.62.

Impression : Fabrègue imprimeur
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Distribution : La Poste

Tirage : 63.000 exemplaires

ISSN 1632-9864
Dépôt légal : à parution

La réalisation de ce numéro
du "Magazine de la Creuse" a coûté
0,11€ (0,65 F) par habitant.

UNE IDÉE ? UNE SUGGESTION ? Quatre possibilités

"Le Magazine de la Creuse" est un
journal d'information sur la Creuse et
pour les Creusois. Vous avez une idée,
une suggestion de reportage ?

"Le Magazine de la Creuse"
vous offre quatre possibilités de
les faire connaître à la rédaction :

- par courrier : "Le Magazine de la Creuse", Hôtel du Département, BP 250, 23011 GUERET Cedex ;
- par téléphone : 05 44 30 23 26 ;
- par fax : 05 44 30 23 29 ;
- par Email : jloziol@cg23.fr

SOMMAIRE



Petite enfance

DOSSIER



p. 4-5 /

■ Accompagner leurs premiers pas.

p. 6-7 /

■ Protection Maternelle et Infantile :
la santé d'abord

p. 8-9 /

■ Accueil de jeune enfant : partenariats
et innovation

ACTIONS

p. 10 / CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES

■ La nouvelle équipe en place

TRIBUNE LIBRE

■ L'expression des groupes politiques

ACTIONS



p. 12-13 / RD 942 - LA PISCICULTURE

■ Bientôt la fin d'un vilain point noir

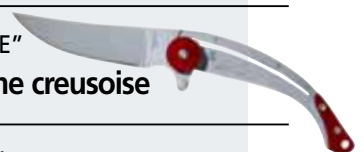
p. 14-15 / PERSONNES ÂGÉES

■ Augmenter l'offre d'hébergement

INITIATIVES

p. 16-17 / "LOU CREUSE"

■ Le couteau à l'âme creusoise



RACINES

p. 18-19 / ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

■ La Creuse et la loi de 1905 sur la laïcité

CULTURES



p. 20-21 / BISTROTS D'HIVER

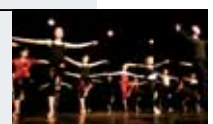
■ Pays Sage remet les couverts

p. 22 / DANSE

■ Succès de la journée départementale

p. 23 / MUSÉE DE LA TAPISSERIE

■ Entre classicisme et modernité



La Carte Luciole, vous ne l'avez pas ?!

Le message est simple : "Avec la Carte Luciole, je participe personnellement à la promotion du tourisme dans mon département". Le Comité départemental du Tourisme de la Creuse a lancé la Carte Luciole dans le but d'associer tous les Creusois au développement touristique de leur département, en leur proposant d'acquiescer gratuitement ce signe distinctif, qui peut leur permettre de profiter encore mieux des potentialités de la Creuse.

Le CDT a, en effet, obtenu des prestataires touristiques locaux (musées, sites et monuments ouverts au public, activités de plein air, gestionnaires d'équipements de loisirs, etc.) qu'ils s'associent à cette opération et offrent la gratuité à tout détenteur de la Carte Luciole, en échange de

deux entrées payées par un membre de sa famille ou ami l'accompagnant. Autrement dit, faites découvrir la Creuse à vos proches, vous en profiterez aussi !

Chacun peut ainsi devenir l'ambassadeur de son département et certains ont particulièrement bien joué le jeu, à l'image de la commune de Lioux-les-Monges : à l'initiative de la mairie, tous les habitants ont demandé la Carte Luciole au CDT ! Un exemple à suivre...

Pour vous procurer la Carte Luciole, adressez-vous au Comité Départemental du Tourisme de la Creuse : 43, place Bonnyaud - BP243 - 23005 Guéret Cedex. Tél. : 05.55.51.93.23.



Ce qui est incontournable

Le Conseil Général de la Creuse avait pris l'habitude de voter son budget en décembre. Il s'agissait de pouvoir tenir aux Creusois le discours de la vérité : nous disposons de telles ressources, nous sommes tenus à telles dépenses, nous prévoyons tels investissements. Annoncer ce que l'on sait pouvoir tenir, tenir ce que l'on a annoncé. J'aurais donc dû présenter le budget primitif 2006 à l'Assemblée départementale ces derniers jours. J'ai dû différer la programmation de cette séance au mois de mars.

L'explication est simple. L'année 2006 signifiera, pour notre collectivité, la prise en charge de nouvelles compétences, avec les coûts correspondants : les personnels non enseignants de l'Éducation Nationale et les agents de l'Équipement (avec la gestion de la RN141), qui arrivent de l'État, mais aussi la mise en œuvre de la loi sur le Handicap, l'impact sur une année pleine du Plan de Cohésion sociale, etc.



Ces compétences, nous ne rechignons pas à les exercer, au contraire. Simplement, cela n'a de sens que si une réalité, incontournable, nous est garantie : les moyens d'agir. Or, l'exercice budgétaire 2006 se présente sous des auspices incertains, qu'il s'agisse de la compensation "à l'euro près" pour les transferts de compétences ou des moyens de mettre en œuvre les lois sociales votées par ce Gouvernement. À cela s'ajoute une crise qui se traduit par une explosion du budget de l'aide sociale.

J'ai écrit au Premier Ministre pour lui expliquer notre situation. Je lui ai demandé, propositions argumentées et chiffrées à l'appui, de prendre les mesures financières qui permettront à la Creuse, ainsi qu'aux autres départements ruraux ayant des caractéristiques analogues, de remplir les missions qui nous incombent.

Pour que la Creuse puisse s'administrer librement et fasse ses propres choix de développement, il faut d'abord lui donner les moyens d'accomplir les obligations qui lui sont imposées. Il en va de l'espoir que nous devons aux enfants qui naissent sur notre sol et des moyens que nous pourrons mettre en œuvre pour les aider à bien grandir. C'est une des plus belles missions d'un Conseil Général, dont vous parle ce numéro du Magazine de la Creuse.

Bonne lecture.

Jean-Jacques LOZACH
Président du Conseil Général



Accompagner le

4

On n'en parle pas souvent et c'est pourtant une réalité : le Conseil Général est présent au côté des parents dès les premiers jours de la vie de leur enfant. Il intervient même, dans certains cas, dès la grossesse. En effet, parmi les plus anciennes compétences confiées aux départements par les premières lois de décentralisation, il y a celles qui sont assumées par les équipes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Composées de médecins, de sages-femmes, d'infirmières, de puéricultrices, et d'éducatrices de jeunes enfants, ces équipes sont présentes au siège de Guéret et dans les UTAS (unités territoriales d'action sociale) réparties sur le territoire départemental ; elles accueillent, écoutent, renseignent, conseillent et soignent, les parents comme leurs enfants.

Des consultations de nourrissons aux bilans de santé dans les écoles maternelles, de la vaccination (gratuite) aux conseils éducatifs, du dépistage de la maltraitance aux interventions dans les collèges sur les questions liées à la sexualité, les champs d'intervention de la PMI sont multiples.



PETITE ENFANCE

urs premiers pas

Un peu moins de 1.000 enfants naissent chaque année dans la Creuse. Veiller à leur santé, les aider à bien grandir, c'est le devoir de tout parent. C'est aussi celui du Conseil Général, qui exerce des compétences essentielles dans le domaine de la petite enfance.

5

À ces obligations réglementaires, le Conseil Général ajoute sa propre volonté politique. Elle s'appuie évidemment sur les caractéristiques propres au territoire creusois. La faible densité de la population et la dispersion de l'habitat, par exemple, sont des éléments qui concourent à l'isolement et imposent de territorialiser l'action départementale, c'est-à-dire de rapprocher les équipes et les moyens du Conseil Général des populations concernées, comme c'est le cas avec les UTAS.

Toutefois, cela ne saurait suffire à compenser les handicaps liés à la ruralité. C'est donc en suivant cette même logique que, depuis trois ans, le Département s'est engagé dans une politique ambitieuse, gravée dans le marbre du Schéma départemental Enfance - Jeunesse - Famille, et confortée par de nombreux et précieux partenariats, en particulier avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutuelle Sociale Agricole. Au-delà, c'est tout un réseau constitué de communes et groupements de communes, de centres sociaux et d'associations qui se fédère autour du Conseil

Général pour accompagner nos chères têtes blondes dans leurs premiers pas.

Cette politique départementale, décidée par le Conseil Général et partagée par ses partenaires, vise à promouvoir un accueil de qualité au bénéfice du jeune enfant, à soutenir et pérenniser les structures d'accueil et à les accompagner dans une démarche qualité, à valoriser les professions relatives à la petite enfance, en particulier l'important réseau des assistantes maternelles. Leur nombre est particulièrement important sur le département, même s'il ne couvre pas la totalité des besoins.

Comme dans bien d'autres domaines, les spécificités de la Creuse ont également conduit les différents partenaires à réfléchir à des solutions innovantes, afin de rattraper ou compenser certaines carences, notamment un taux d'équipement en places d'accueil collectif assez faible (80 places pour 1.000 enfants de moins de 3 ans, contre 101 places pour la moyenne nationale).

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

La santé d'abord

La Protection Maternelle et Infantile est au cœur de l'essentiel pour les jeunes enfants des différents métiers et de leurs missions.



4 médecins

La PMI compte 4 médecins, dont 1 médecin chef qui dirige la structure. En direction des familles, le travail des médecins de PMI consiste principalement dans ce qu'on appelle les consultations de nourrissons (en fait les enfants de 0 à 6 ans). Ce travail s'effectue en complémentarité avec le médecin de famille et ne concerne que l'aspect prévention santé (hygiène, vaccination, conseils éducatifs). "Nous avons de plus en plus de travail dans le domaine des conseils éducatifs, avec des femmes dans la précarité très isolées qui ne savent plus toujours comment faire avec leur enfant", explique le Dr Béatrice Sagot, médecin chef de la PMI.

Une autre intervention très importante des médecins de PMI concerne les bilans de santé des enfants de 4 ans, effectués de façon systématique dans toutes les écoles maternelles du département. Au-delà de la vérification des vaccinations et des contrôles visuels et auditifs, cette intervention est l'occasion de déceler tel ou tel problème de comportement de l'enfant. "On a alors pour mission d'informer le médecin de famille".

À noter que la Creuse a acquis un logiciel qui va lui permettre de réaliser un bilan de santé statistique complet des enfants de 4 ans, au terme de l'année 2005. "Nous serons le seul département de France à disposer d'un tel bilan", explique Marie-Françoise Fournier, directrice du Pôle Enfance Famille du Conseil Général.

Enfin, les médecins PMI effectuent également des consultations médicales gratuites pour les mineurs et les personnes sans ressources, dans le cadre du centre de planification et d'éducation familiale.

1 sage-femme

Le département ne compte aucune sage-femme libérale. De fait, Laurence Caradet est la seule praticienne, en dehors de ses 13 collègues du secteur hospitalier.

La sage-femme de la PMI effectue gratuitement l'accompagnement et le suivi des grossesses. Ses missions s'adressent à toute population, mais plus particulièrement aux populations pouvant présenter des risques (santé, précarité, isolement, âge). Elle fait de la prévention santé en direction des futures mamans et les aide à préparer l'arrivée de leur bébé. Elle intervient également dans le suivi post natal.



2 conseillères conjugales

Ce n'est pas le métier de la PMI que connaît le mieux le grand public. Les ados, eux, sont souvent "clients", parce qu'ils trouvent une écoute qu'ils ne savent pas ou ne veulent pas aller chercher auprès de leurs parents.

La plus grosse activité des conseillères conjugales de la PMI consiste, en effet, à organiser des réunions d'information en direction des collégiens et lycéens des classes de 5^{ème}, 3^{ème} et 1^{ère}. "Ces réunions concernent la sexualité, qui est évidemment un sujet de préoccupation des ados, explique Martine Sudre. Mais il ne s'agit aucunement de cours d'éducation sexuelle. Il s'agit pour les jeunes d'appréhender des dimensions avec lesquelles ils prennent certaines libertés : le respect de la personne, l'autre comme soi-même".

Comme l'indique leur fonction, les conseillères conjugales sont également amenées à aider des couples dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, entre eux, avec leur enfant, etc. Il y a là un travail d'écoute et de prévention très important, autour de problématiques lourdes comme la violence, la maltraitance.



Des services à votre service

Les services du Conseil Général sont évidemment à votre disposition pour vous renseigner, qu'il s'agisse des services centraux ou des unités territoriales d'action sociale (UTAS) réparties sur l'ensemble du territoire départemental et donc proches de chez vous.

Direction de la Famille et de la Jeunesse

13, rue Joseph Ducouret, 23000 GUÉRET
Tél. : 05.44.30.23.66.

Protection Maternelle et Infantile

12, rue Sylvain Grateyrolles, 23000 GUÉRET
Tél. : 05.44.30.26.30 / Fax : 05.44.30.26.31.
Courriel : pmi@cg23.fr

UTAS d'AUBUSSON

Cantons d'Aubusson, La Courtine, Crocq, Felletin, Gentioux-Pigerolles :
28, rue Jules Sandeau, 23200 AUBUSSON
Tél. : 05.55.67.72.00 / Fax : 05.55.67.72.01.

UTAS d'AUZANCES

Cantons d'Auzances, Bellegarde-en-Marche, Chambon-sur-Voueize, Chénérailles, Évaux-les-Bains :
Mêmes coordonnées que l'UTAS d'Aubusson.

UTAS de BOURGANEUF

Cantons de Bourganeuf, Pontarion, Royère-de-Vassivière, Saint-Sulpice-les-Champs :
Avenue Joliot Curie, 23400 BOURGANEUF
Tél. : 05.55.54.01.30 / Fax : 05.55.54.01.31.

UTAS de BOUSSAC

Cantons de Bonnat, Boussac, Châtelus-Malvaleix, Jarnages :
3, Quartier Pasteur, 23600 BOUSSAC
Tél. : 05.55.82.07.00 / Fax : 05.55.82.07.01.

UTAS de GUÉRET

Cantons d'Ahun, Guéret Nord, Guéret Sud-Est, Guéret Sud-Ouest, Saint-Vaury :
2 bis, avenue de la République, 23000 GUÉRET
Tél. : 05.44.30.25.40 / Fax : 05.44.30.25.49.
8, rue Martinet, 23000 GUÉRET
Tél. : 05.44.30.25.60 / Fax : 05.44.30.25.66.

UTAS de LA SOUTERRAINE

Cantons de Bénévent-l'Abbaye, Dun-le-Palestel, Le Grand-Bourg, La Souterraine :
14, boulevard Mestadier - BP 32 -
23300 LA SOUTERRAINE
Tél. : 05.55.63.93.00 / Fax : 05.55.63.93.01.

et leurs familles : la santé. Tour d'horizon



13 infirmières ou puéricultrices

Les infirmières ou puéricultrices travaillent en collaboration avec les médecins dans le cadre des consultations de nourrissons, apportant des conseils diététiques, sur l'hygiène, répondant aux questions des mamans. Elles participent également aux bilans de santé des écoles maternelles.

Elles effectuent des visites pré et post-natales et interviennent pour avis dans les procédures d'agrément des assistantes maternelles.



Crèches et haltes-garderies : un effort important

Afin d'aider au développement des crèches et haltes-garderies sur l'ensemble du territoire creusois, le Département intervient financièrement pour l'investissement, au moment de la création de ces structures. Mais il s'agit aussi de leur garantir leur pérennité. C'est pourquoi, depuis septembre 2003, le Conseil Général s'est également engagé dans une politique encore plus volontariste, en décidant de participer au fonctionnement de ces indispensables structures d'accueil du jeune enfant. Il leur attribue une aide financière d'un montant de 400€ par place en crèche et 275€ par place en halte-garderie. La seule contrepartie exigée, c'est l'engagement à respecter une charte de qualité, destinée à renforcer le bon niveau des prestations offertes.

Parallèlement, et ce dans le cadre de ses compétences légales, le Conseil Général intervient pour la formation des personnels travaillant dans les crèches et haltes-garderies. De même, c'est le Président du Conseil Général, après avis du service de Protection Maternelle et Infantile, qui donne son agrément à ces établissements.

Plus de 800 assistantes maternelles

L'assistante maternelle constitue le principal mode de garde (plus de 90%) utilisé dans la Creuse pour les enfants gardés par un tiers. Le Département organise les formations des assistantes maternelles, qui reçoivent leur agrément du Président du Conseil Général.

Ce réseau très important et bien réparti sur l'ensemble du territoire départemental se compose de plus de 800 personnes (831 selon les chiffres 2004).

8

Les missions départementales en bref

En dehors des actions de protection qu'il exerce dans le cadre de la PMI, le Département contribue au développement et à la qualité de l'accueil du jeune enfant par le biais :

- D'études de besoins en partenariat avec la CAF, la MSA et les communes ;
- D'aide à l'investissement des structures dans le cadre des contrats de Pays ;
- D'aides au fonctionnement en direction des crèches, haltes-garderies et CLSH ;
- De contribution à la création et au financement des RAM ;
- De participations au financement des REAAP (réseaux d'écoute, d'aide et d'accompagnement aux parents) ;
- De l'élaboration d'une charte de qualité pour les CLSH et les RAM,
- D'aides financières ou éducatives aux familles ;
- De financement d'actions de prévention.



ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le souci de

Le Conseil Général est au cœur d'un ensemble d'accueil du jeune enfant. La mise en place d'Enfant conforte ce dispositif.

La Commission d'Accueil du Jeune Enfant a tenu sa première assemblée plénière le 8 novembre dernier, dans la salle des délibérations du Conseil Général. Cette instance "de réflexion, de conseil, de proposition, d'appui et de suivi" est composée, comme le prévoient les textes, de tous les acteurs qui participent à une politique cohérente en faveur du jeune enfant (Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, État, Communes, associations ou organismes privés, professionnels, etc.).

Sa base de travail est constituée de différents documents validés entre 2002 et 2004 et qui fondent aujourd'hui toute la politique du Conseil Général dans le domaine de l'accueil du jeune enfant : le Schéma Départemental Enfance - Jeunesse - Famille, les protocoles d'accord liant le Conseil Général et la CAF d'une part, le Conseil Général et la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports d'autre part, ainsi que le Contrat Enfance expérimental signé avec la CAF.

Cette commission est amenée à se prononcer sur tous les



Rouledoudou est sur les routes

Depuis le mois de juin dernier, le secteur d'Aubusson dispose d'un RAM (relais assistantes maternelles), installé dans l'Esplanade Charles de Gaulle.

Jusqu'alors, seule la commune de Bourgneuf disposait d'un outil de ce type, à la Maison de l'Enfant.

Le RAM, c'est un espace de rencontre et de socialisation pour les enfants. C'est aussi un lieu d'information pour les assistantes maternelles et les parents. Les assistantes maternelles peuvent s'y informer sur leurs droits et obligations, sur les conditions d'agrément, sur leur convention collective, sur les formations qui leur sont destinées. Les parents peuvent obtenir tous renseignements utiles sur les démarches pour devenir employeur, les droits, les contrats, etc.

L'originalité du RAM d'Aubusson, qui est géré par l'association Clé de Contacts, c'est qu'il est itinérant, ce qui constitue une première dans la région et répond à une demande très forte pour rompre l'isolement lié à la ruralité et à la dispersion de l'habitat. Il dispose, en effet, d'un véhicule, qui a été décoré par les enfants et baptisé Rouledoudou. Ce bus, qui est opérationnel depuis cet automne, propose toutes les fonctionnalités nécessaires à l'accueil du jeune enfant et des adultes qui l'accompagnent. Il se rend à Felletin, Saint-Amand, Vallière, là où les assistantes maternelles sont les plus présentes.

L'investissement qu'a nécessité l'acquisition et l'aménagement de ce véhicule a été cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général, dans le cadre du Contrat Enfance expérimental par lequel ils sont liés.

Pour tous renseignements :

Clé de Contacts à Aubusson (05.55.67.77.29).

la qualité

d'actions qui visent à améliorer la qualité récente de la Commission d'Accueil du Jeune

projets naissant sur le territoire départemental, mais elle est aussi et surtout une force de proposition pour la mise en cohérence des actions mises en place, le développement des modes d'accueil et leur adaptation aux besoins et contraintes des parents.

Donnant - donnant

L'une de ses préoccupations, qui est une priorité du Conseil Général, concerne la qualité des structures d'accueil proposées aux enfants et à leurs familles. C'est dans cet esprit qu'ont été mises en place les chartes de qualité des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) et des relais assistantes maternelles (RAM). En échange de l'engagement des structures à respecter une sorte de cahier des charges, elles bénéficient de soutiens financiers importants des différents partenaires engagés, en particulier du Conseil Général. Pour cette année, pas moins de 33 CLSH se sont engagés dans cette logique départementale du donnant-donnant et, bien entendu, les deux RAM de Bourgneuf et Aubusson. ■





**Conseil Général
DES JEUNES**

20 titulaires 20 adjoints

Le Conseil Général des Jeunes de la Creuse est composé de 20 membres titulaires élèves des classes de 3^{ème} et d'autant d'adjoints élus dans les classes de 4^{ème}.

Secteur Centre

Déléguée de secteur : Marie Xueref (Guéret)

Ahun / Collège des Pradeaux : Benoît Coste (titulaire) et Mandy Deleuse (adjointe).

Ahun / Lycée agricole : Clément Bertrand (titulaire) et Maxime Grimaud (adjoint).

Guéret / Collège Jules Marouzeau : Alexandre Debray (titulaire) et Manon Jeansannetas (adjointe).

Guéret / Collège Martin Nadaud : Marie Xueref (titulaire) et Asib Zekir (adjoint).

Guéret / Collège Notre-Dame : Lucie Gokalsing Poupia (titulaire) et Margaux Phippen (adjointe).

Saint-Vaury / Vanille Champeix (titulaire) et Nina Laruelle (adjointe).

Secteur Sud

Déléguée de secteur : Cindy Hinsinger (Chénérailles)

Aubusson / Pierre Quinzinio (titulaire) et Valentin Ramez (adjoint).

Auzances / Émilie Tauton (titulaire) et Amélie Perrier (adjointe).

Chénérailles / Cindy Hinsinger (titulaire) et Yvonne Sénèque (adjointe).

Crocq / Clarisse Peyraud (titulaire) et Audrey Lemasson (adjointe).

Felletin / Rémi Gauthier (titulaire) et Léa Autier (adjointe).

Secteur Nord-Est

Déléguée de secteur : Aurelien chopinaud (Chambon-sur-Voueize)

Bonnat / Héloïse Pelletier (titulaire) et Damien Verger (adjoint).

Boussac / Jennifer Vandenberg (titulaire) et Léa Lopez (adjointe).

Chambon-sur-Voueize / Aurélien Chopinaud (titulaire) et Éric Aujouannet (adjoint).

Châtelus-Malvalaix / Clément Pasqua (titulaire) et Éric Barat (adjoint).

Parsac / Anne-Sophie Marciniak (titulaire) et Mathieu Maiss (adjoint).

Secteur Ouest

Déléguée de secteur : Elena Souvannavong (Dun-le-Palestel)

Bénévent-l'Abbaye / Simon Westelynck (titulaire) et Cécilia Dézert (adjointe).

Bourganeuf / Laetitia Giroudot (titulaire) et Kévin Servais (adjoint).

Dun-le-Palestel / Elena Souvannavong (titulaire) et Sophie Glomot (adjointe).

La Souterraine / Alexandre Josse (titulaire) et Aurore Parlebas (adjointe).



CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES

Nouvelle équipe en place

L'installation du Conseil Général des Jeunes est effective depuis le 23 novembre. Une nouvelle assemblée très féminine.

Les conseillers généraux jeunes de la Creuse, régulièrement élus dans les différents établissements du département depuis la rentrée scolaire, étaient réunis le 23 novembre pour la très solennelle séance d'installation, en présence d'un imposant parterre d'élus seniors et d'accompagnateurs (professeurs, éducateurs, parents) réunis avec eux dans la salle des assemblées de l'Hôtel du Département. Appel des élus, discours de bienvenue du Président Jean-Jacques Lozach, adoption du règlement intérieur (à l'unanimité) et élection des délégués de secteurs géographiques ont rythmé cette première séance. Les conseillers généraux jeunes de la

Creuse se sont justement retrouvés par secteur, ces derniers jours juste avant les vacances, afin d'évoquer leurs projets. La prochaine assemblée plénière, dans le courant du premier trimestre 2006, devrait permettre de les valider.

La composition du 3^{ème} Conseil Général des Jeunes de la Creuse - cette instance d'éducation à la citoyenneté a été créée en 2003-2004 - confirme la tendance observée les années passées : les collégiens creusois ont quelques longueurs d'avance sur leurs aînés en matière de parité. On pourrait presque dire qu'ils ont inversé la tendance, puisque le CGJ compte 23 jeunes filles pour 17 garçons. ■

En application de l'article 9 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'expression libre est réservé aux groupes d'élus de l'Assemblée départementale.

GROUPE DE LA GAUCHE PLURIELLE

L'Etat met la Creuse en difficulté



Le Conseil Général ne votera pas le budget 2006 au mois de décembre, comme ils en avaient pris l'habitude. La raison en est simple : à ce jour, l'État n'a toujours pas communiqué le montant des dotations et des compensations dévolues à la Creuse pour accompagner les charges liées à la décentralisation. L'absence de ces éléments ne permet pas de présenter le budget du Département, d'où l'obligation de ce report. En effet, l'acte II de la décentralisation

transfère très concrètement au Département de nouveaux personnels (plus de 300 agents non enseignants de l'Éducation Nationale et de l'Équipement), créant ainsi des dépenses supplémentaires. Or, on peut légitimement s'interroger sur les moyens lorsque l'on sait, par exemple, que le transfert du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) a conduit le Département à consentir à l'État une "avance financière" de 1,61 million €, sur deux années.

L'État, une nouvelle fois, fait traîner les choses. Le Président du Conseil Général a dû interpellier le Premier ministre et les ministres concernés, afin qu'ils veillent à traiter notre situation dans les meilleurs délais, avec comme objectif une meilleure redistribution

des richesses en faveur des départements les plus défavorisés. Cette dotation exceptionnelle que nous appelons de nos vœux pourrait permettre d'obtenir enfin les moyens indispensables à la réalisation des équipements prioritaires, nécessaires au développement de la Creuse.

Malheureusement, nous doutons de ce gouvernement qui vient par ailleurs de réduire son aide aux communes en amputant de 800.000€ la "dotation globale d'équipement", touchant, l'ensemble des Creusois. Nous constatons au fil des mois, que les territoires fragiles et ruraux ne sont pas la préoccupation du pouvoir en place. Preuve en est, la promesse non tenue prise par l'ancien Premier ministre de venir en Creuse, pour tirer les conclusions de la Conférence nationale des services publics en milieu rural.

Ce rendez-vous manqué contribue au sentiment d'abandon ressenti par nos concitoyens. Malgré tous ces éléments défavorables et cette surdité persistante du gouvernement De Villepin, la majorité du Conseil Général a bien l'intention de continuer à se battre pour faire entendre sa voix, afin de réclamer un traitement égalitaire des territoires.

William CHERVY

Président du Groupe de la Gauche Plurielle

GROUPE DE LA DROITE RÉPUBLICAINE

Dire la vérité aux Creusois



Une fois encore, nous regrettons que le Président du Conseil Général ait cédé aux sirènes du "sinistrisme" et du "misérabilisme" pour faire adopter son budget.

Non, la Creuse n'est pas malheureuse. La "stratégie d'opposition frontale" des socialistes est donc totalement irresponsable.

Car dire la vérité aux Creusois, c'est expliquer que l'État est le premier contribuable local et que "l'autonomie financière" du département n'est donc pas en péril. Dire la vérité aux Creusois, c'est aussi leur expliquer que le désengagement de l'État ça n'existe pas et que la décentralisation reste avant tout un mode d'expression d'une République qui se donne pour objectif "de faire mieux et au plus près des besoins de la population".

Il suffit d'ailleurs d'examiner les budgets des départements pour constater que la décentralisation implique systématiquement une amélioration du service rendu et une augmentation corrélative des dépenses.

La décentralisation est toujours une chance pour un exécutif qui sait tirer parti de la "concurrence entre les territoires" et mettre œuvre des "politiques qui font la différence". Mais dire la vérité, c'est aussi faire part des carences de la majorité départementale sur des dossiers qui nous semblent importants :

- la baisse du nombre d'estivants témoigne de l'échec de notre politique de développement touristique,
- le retard des programmes "haut débit" et "téléphonie mobile" démontre que la collectivité sait jouer des effets d'annonce mais n'est pas très efficace lorsqu'il s'agit d'obtenir des résultats sur le terrain,
- l'abandon de la "Tapisserie vivante" au profit du Musée révèle que le département n'a pas le sens des priorités : personne ne sait bien à quoi servirait cet équipement si Aubusson et Felletin ne devaient plus compter de lissiers à l'horizon 2015.

Naturellement, nous pourrions multiplier les exemples, mais notre objectif n'est pas de dresser un réquisitoire contre tel ou tel élu. Notre territoire a des atouts, espérons simplement qu'à l'aune de ces quelques remarques, certains reverront leurs copies...

Gérard GAUDIN

Président du Groupe de la Droite Républicaine



Même si la circulation y est limitée à 70km/h, le secteur de la Pisciculture, à l'entrée de Sainte-Feyre en venant de Guéret, est un des points noirs du réseau routier départemental.

RD942 - LA PISCICULTURE

12

Vers la fin d'un gros

L'aménagement d'un giratoire va permettre de faire sauter le point noir du secteur de la de Sainte-Feyre. Un chantier qui va également permettre d'améliorer la desserte du

Les travaux en chiffres

Terrassements

31.100 m² de préparation de terrain ; 20.600 m³ de déblais ; 19.100 m³ de remblais.

Chaussée

14.000 t de tout-venant en assise de chaussée ; 5.250 t de graves bitumes en couche de base ; 3.700 t de béton bitumineux en couche de roulement.

Ouvrage d'art

Allongement de l'ouvrage hydraulique sur le ruisseau de la Pisciculture d'environ 4,50m, nécessitant environ 110 m³ de remblais contigus.

Assainissement

2.200 m de création de fossés ; 1.850 m de bordures et caniveaux ; 1.250 m de canalisations béton ou PVC.

Financement

1,5 million€ TTC, dont 500.000€ de la commune de Sainte-Feyre (participation aux aménagements périurbains).

Voilà un chantier qui était attendu ! Parce qu'on en parlait depuis longtemps. Et puis, surtout, parce que le virage de la Pisciculture et le carrefour entre la RD 942 et le VC 8 (en direction du village de Voust et du Centre Médical National) constituent des zones accidentogènes connues, avec 38 accidents corporels depuis 1985 (4 tués, 21 blessés graves et 43 blessés légers).

7.500 véhicules/jour

Au-delà de cette comptabilité morbide et de l'émotion suscitée par certains accidents, il y a aussi une réalité moins violente mais bien concrète : cette portion à 2 voies de la RD 942 reliant Guéret à Sainte-Feyre est le tronçon de route départementale le plus fréquenté de Creuse, avec un trafic moyen de 7.500 véhicules/jour. Seule, la RN 145, qui ne fait pas partie du réseau routier départemental, supporte un trafic plus important.

Si des travaux importants sont régulièrement réalisés sur cet axe dans son prolongement en direction d'Aubusson -

L'aménagement prévu par le Conseil Général permettra à la fois de sécuriser le secteur de la Pisciculture par un rond-point à quatre branches et d'améliorer sensiblement la desserte du Centre Médical National de la MGEN.



point noir

Pisciculture, sur la RD 942, à l'entrée Centre Médical National tout proche.

ces dernières années ont vu la réalisation des traverses d'Ahun et de Lavaveix-les-Mines, la pose d'enrobés spéciaux hors agglomérations - le chantier qui vient de commencer va apporter des changements substantiels à la circulation dans le secteur.

D'abord, la création d'un carrefour giratoire à quatre branches au lieu-dit "La Pisciculture", à l'entrée nord de Sainte-Feyre, va améliorer la sécurité par une meilleure visibilité et un ralentissement obligatoire à l'abord du giratoire. Ensuite, la création d'une voie nouvelle (future RD76) doublant deux voies communales (VC8 et VC9) pour se raccorder à l'actuelle RD76 dans le hameau de Voust, va permettre de proposer une meilleure desserte du Centre Médical National tout proche, tout en contournant le centre-bourg et ses ruelles étroites.

Ces travaux seront réalisés pour l'essentiel hors de la voie actuelle, de sorte qu'ils ne devraient occasionner que des gênes passagères, par la mise en place de systèmes de circulation alternée. Et, si l'hiver n'est pas trop rigoureux, le chantier devrait être livré au début de l'été 2006. ■

Et aussi...

POUR DES TRANSPORTS PLUS SÛRS



Pour la cinquième année, le Service Transports du Conseil Général a réalisé une campagne de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires, à destination de tous les élèves des classes de 6^{ème} du département, soit 1.218 enfants cette année. Cette campagne s'est déroulée durant les mois d'octobre et novembre, en partenariat avec les chefs d'établissement, les enseignants, la Gendarmerie Nationale, les sapeurs pompiers, la Prévention routière et les transporteurs. Elle est l'occasion d'insister sur les mesures de prudence indispensables à l'arrivée d'un car, à la montée comme à la descente. En effet, si le transport par car est de très loin le plus sûr pour se rendre en classe, les statistiques démontrent que les accidents arrivant aux élèves ont généralement pour cause leur imprudence aux points d'arrêt. Chaque intervention se présentait donc en deux phases : l'une théorique en salle de classe ; l'autre pratique dans et autour d'un véhicule.





PERSONNES ÂGÉES

De l'hébergement pour tous, partout

La capacité d'hébergement des personnes en perte d'autonomie devra augmenter de 400 lits dans le département, d'ici 2015. Le Conseil Général prend en compte ces besoins, avec le souci d'une répartition équilibrée sur le territoire.

14

On les appelle des EHPAD : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Ces structures ne poussent pas comme cèpes aux premières averses de fin d'été, ne serait-ce que parce qu'elles sont médicalisées, du fait des populations qu'elles accueillent. En effet, les progrès enregistrés en matière de maintien à domicile des personnes âgées, grâce notamment à la mise en place de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), ont fait reculer l'âge d'entrée dans un établissement. Les personnes accueillies dans les EHPAD sont donc de plus en plus dépendantes. De fait, il est nécessaire de prévoir des conditions de prise en charge adaptées à cette nouvelle situation, en particulier pour les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer.

Aujourd'hui, la capacité d'hébergement dans la Creuse est globalement satisfaisante, ce qui est loin d'être le cas dans bien des départements. Toutefois, la situation devrait devenir beaucoup plus difficile dans les années à venir, sous le double effet du vieillissement de la population et de l'allongement de la vie. Ainsi, des besoins se font-ils déjà sentir à l'horizon 2010, de l'ordre de 150 lits supplémentaires, et plus fortement encore en 2015, à hauteur de 400 lits nouveaux.

Le schéma départemental en faveur des personnes en perte d'autonomie prend en compte toutes ces données et stipule des préconisations pour y répondre (voir encadré). Ce document, qui résulte de nombreuses concertations avec l'ensemble des partenaires concernés, en premier lieu l'État, a été adopté en séance plénière du Conseil Général, le 14 mars 2005. Présenté réglementairement devant le

CROSMS (comité régional d'organisation sociale et médico-sociale), le 15 septembre, il a reçu un avis favorable, avant d'être rediscuté lors de la dernière assemblée plénière, le 12 décembre 2005.

La prise en compte d'Alzheimer

Dans ce document, le Conseil Général affirme sa volonté de développer une politique d'accueil des personnes âgées dépendantes dans des structures à taille humaine et proches des populations concernées. C'est ce que signifie la volonté de voir la création d'unités dans tous les chefs-lieux de cantons qui en sont actuellement dépourvus, unités s'inscrivant dans une logique de réseau autour des hôpitaux publics. De même, la maladie d'Alzheimer est prise en compte, à travers la mise à disposition de 10 à 15 lits par unité.

Désormais, il appartient aux porteurs de projets de déposer leurs dossiers, d'une part à la Préfecture (compétence de l'État pour la partie "soins"), d'autre part au Conseil Général (compétence départementale pour les domaines "dépendance" et "hébergement"). S'ouvrira alors un long chemin de procédures diverses, un peu lourdes en apparence mais indispensables au regard des enjeux, qu'on évalue à 3 ans entre le dépôt d'un dossier et l'ouverture d'un établissement. L'ultime étape consistera à obtenir l'agrément du Conseil Général, au regard notamment de la tarification pratiquée. Et le cap est fixé : pas question que le vieillissement et la dépendance fassent l'objet de spéculations financières. ■

Et aussi...

UTAS DE BOUSSAC : PLUS PRÈS DES CREUSOIS

Depuis le jeudi 3 novembre, Boussac est de nouveau doté d'une UTAS (unité territoriale d'action sociale). Cela rappellera quelque chose aux habitants du secteur, qui ont encore en mémoire la regrettable suppression de cette unité en 1995.

Installée en plein cœur de la cité (Quartier Pasteur), dans le bâtiment qui abritait les services administratifs de l'ancien collège, l'équipe de l'UTAS de Boussac est composée d'une douzaine d'agents du Conseil Général, représentant tous les métiers de l'action sociale. Disposant de locaux complètement réadaptés et remis à neuf (250.000€ de travaux pour 400m² sur deux niveaux), elle peut y accueillir dans les meilleures conditions tous les usagers du secteur qu'elle couvre, en l'occurrence les communes des cantons de Bonnat, Boussac, Châtelus-Malvaleix et Jarnages. Cette nouvelle structure décentralisée du Pôle Enfance et Solidarités illustre la volonté du Conseil Général de rapprocher son action des Creusois et préfigure ce que seront, à terme, les Maisons du Département, qui élargiront la palette des services offerts aux usagers.

L'UTAS de Boussac fait partie d'un réseau de 6 structures couvrant l'ensemble du territoire départemental, que vous pouvez contacter aux numéros suivants :

05.55.67.72.00 pour les UTAS d'Aubusson et Auzances ; 05.55.54.01.30 pour l'UTAS de Bourgneuf ; 05.55.82.07.00 pour l'UTAS de Boussac ; 05.44.30.25.40/60 pour l'UTAS de Guéret ; 05.55.63.93.00 pour l'UTAS de La Souterraine.



Coup d'œil sur un scénario idéal

Le Schéma départemental en faveur des personnes en perte d'autonomie prévoit la rénovation et la sécurisation des équipements existants, qu'ils soient sanitaires, médicalisés ou domotiques. Il prévoit également l'ouverture de places par la création de structures nouvelles, là où il en manque sur le territoire départemental. Ce scénario idéal, destiné à répondre au besoin de 400 lits supplémentaires à l'horizon 2015, se décompose comme suit :

Les projets en cours : + 130 lits

Les réhabilitations d'établissements existants seront accompagnées de quelques places supplémentaires : 31 lits pour 7 de ces EHPAD. Parallèlement, deux dossiers actuellement en cours d'instruction permettront d'accroître la capacité d'hébergement : le nouveau centre gériatrique de Guéret proposera 75 places supplémentaires (135 places actuellement, 210 à terme), tandis que l'établissement pour handicapés vieillissants de Bussière-Dunoise ouvrira 24 places.

Demain : + 250 à 300 lits

La carte des EHPAD qui résulterait d'une application à la lettre et complète du schéma départemental prendrait en compte la volonté de voir apparaître des établissements dans tous les chefs-lieux de canton qui en sont actuellement dépourvus, soit :

- Au Nord : + 40 lits à Châtelus-Malvaleix (antenne de l'hôpital de Boussac).
- Au Centre : + 60 lits à Ahun (établissement indépendant) ; +30/40 lits à Saint-Sulpice-les-Champs et + 30/40 lits à Pontarion (antennes de l'hôpital de Bourgneuf).
- Au Sud : + 30/40 lits à La Courtine et + 30/40 lits à Crocq (antennes de l'hôpital d'Aubusson) ; + 30/40 lits à Gentioux (antenne du Foyer Occupationnel).



Regardez la courbe qu'il forme, la fario est là, ferrée et encore vaillante !



Dans l'ancien atelier du grand-père, Alain Grangette a monté sa forge, à partir de matériels récupérés un peu partout dans le département : "Ici, tout est creusois !", dit-il.

LOU CREUSE

L'âme creusoise

16

Né de la passion et de l'amitié, le couteau "Lou Creuse" a été conçu dans notre département. Son nom patoisant évoque le terroir. "Lou Creuse", c'est aussi un design très contemporain et de l'innovation technologique.

La route serpente dans un paysage, hésitant sur la forme à donner aux choses, et semble s'y perdre cent fois, avec plaisir. Au bout, un hameau, comme tant d'autres en Creuse. Et puis une ferme, comme tant d'autres aussi, solide comme le granit, rustique et belle, ne s'offrant qu'aux opiniâtres ou aux chanceux.

À Erenas, Alain Grangette a des souvenirs qui nouent la gorge, de ces nœuds bien fermes qu'on faisait pour s'habiller en dimanche et qui vous disent que tout ce qui suit découle du début. Erenas, c'était la maison du grand-père, son atelier de saboterie. Et puis la cheminée, qui a allumé dans les yeux du jeune garçon la passion de la coutellerie : "J'y ai donné mes premiers coups de marteau". La passion ne s'éteint jamais, c'est la vie qui retarde le moment de l'assouvir. À l'EMB de Felletin, Alain Grangette tourne autour de ses battements de cœur : trois ans de serrurerie et deux ans d'option ferronnerie d'art. Et puis la vie active, l'envie de voyager - "Je ne le cherchais pas, mais il y avait toujours un coutelier sur mon chemin" - et les années qui passent, le grand-père qui s'en va, la maison d'Erenas qui ne résonne plus.

"C'était aussi un lieu de rencontre, beaucoup de gens y venaient". Alain Grangette y est revenu, il y a une dizaine d'années. D'abord, pour retaper la maison et y loger sa petite famille. Après ? "Après, j'ai transformé l'atelier en forge".

Depuis cinq ans, il l'a, elle est là, sa forge, bâtie et enrichie à force de rencontres et de débrouillardise. C'est la pierre foyère en granit, trouvée grâce "au copain d'un copain". C'est un marteau pilon, un laminoir et une ponceuse à bande, "fabriqués maison" à partir de matériels de récupération.

Le fil de l'amitié

"Tout est creusois", lance-t-il avec fierté, comme il le dirait aux amis qui ont jalonné sa route vers la création de "Lou Creuse". Ce couteau-là n'avait pas encore de nom quand il a surgi, au bout du crayon de l'amitié, comme une truite jaillissant de la Gartempe. Regardez la courbe qu'il forme, la fario est là, ferrée et encore vaillante.

Le premier "Lou Creuse" a été intégralement forgé à Erenas. Désormais, il est produit à Thiers, capitale du couteau.



À l'occasion du lancement officiel de "Lou Creuse", le 1^{er} décembre, Alain Grangette et Marc Dubreuil ont offert au Conseil Général un exemplaire unique du couteau, numéroté 001 et réalisé en "Damas". Cette technique ancestrale consiste à multiplier les plis au cours du travail du métal, avant de le torsader ; elle est notamment utilisée pour les lames des sabres japonais, qui peuvent compter plusieurs millions de plis.



Le savoir-faire du coutelier d'art a fait le reste. Le premier "Lou Creuse" a été forgé intégralement à Erenas. Les premiers, devrait-on dire. Jusqu'à la mise au point du système de blocage de lame Erenas®, un système inédit en coutellerie (voir par ailleurs). Succès sur les salons de professionnels, notamment à Thiers, qui est au couteau ce qu'Aubusson est à la tapisserie. "Lou Creuse" y est désormais fabriqué.

De l'artisanat d'art, l'aventure est passée à la haute technologie, avec découpe laser et commandes numériques. Elle a toutefois suivi le même fil, celui de l'amitié, avec Marc Dubreuil, converti au dogme coutelier et désormais chargé de porter la bonne parole auprès d'une clientèle qui ne demande qu'à être conquise.

Le Conseil Général, séduit par cette alchimie de l'attachement au terroir et de la capacité créative, a décidé d'accompagner le lancement de "Lou Creuse", en se portant acquéreur des 100 premiers exemplaires, portant le logo du département. La ligne est belle, la lame est solide, il y a ce mélange de douceur et de robustesse qui dit la vie d'ici. Suivez le fil... ■

"Lou Creuse" en bref

Créé en Creuse - Fabriqué à Thiers : Le couteau "Lou Creuse" a été conçu par Alain Grangette, dans sa forge d'Erenas, à Azat-Châtenet. Il est maintenant fabriqué à Thiers, la capitale du couteau, par les établissements Saint-Joanis, sur du matériel de haute technologie (découpe laser, machines numériques).

UN DESIGN AU NATUREL

Tout métal, habillé de subtiles touches de bois (trois modèles : rouge, bleu ou vert), profilé comme un poisson, la truite, "Lou Creuse" marque sa différence dès le premier regard. D'une ergonomie étudiée pour une préhension parfaite, ce couteau est également d'un port facile, même sans étui, grâce à son clip.

UNE LAME DE CARACTÈRE

La lame de "Lou Creuse" est réalisée en acier inoxydable 12 C27, un métal d'une grande dureté doté d'une très forte résistance à l'oxydation. Pour encore plus de robustesse, la lame subit une trempe sous vide, pour préserver le matériau de tout risque d'oxydation. Côté tranchant, la lame possède une émouture sur une seule face, garantissant une tenue de coupe irréprochable et facile à entretenir.

UN SYSTÈME DE BLOCAGE INÉDIT

"Lou Creuse" est équipé de l'étonnant système de blocage Erenas©. Inédit en coutellerie, ce système de blocage de lame est particulièrement ingénieux : faisant corps avec la platine en acier du couteau, une queue d'aronde bloque la lame en position ; pour déverrouiller le système, une simple, mais ferme pression latérale suffit.

UNE IDÉE CADEAU

"Lou Creuse" est commercialisé au prix de 97€. Une idée de cadeau originale pour Noël. Le couteau "Lou Creuse" est distribué par :

Dubreuil SARL - 5/7, rue Maurice Rollinat - 23000 Guéret - Tél. : 05.55.52.11.28. - www.lou-creuse.com



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Loi de 1905 : l'expo du centenaire

"9 décembre 1905 – Les Creusois face à la Séparation des Eglises et de l'Etat", c'est le titre de l'exposition présentée actuellement aux Archives départementales. Elle est l'occasion de revenir utilement sur la relation de notre département à la laïcité.

Les Archives Départementales proposent actuellement une exposition très intéressante sur les conséquences creusoises de l'application de la loi de 1905 ; ouverte au public depuis le 29 novembre 2005, elle se tient jusqu'au 31 mars 2006.

Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Ce travail a pu être présenté grâce au fond documentaire des Archives départementales et à la participation de l'État (pour la partie historique générale), mais aussi grâce aux généreux donateurs creusois qui ont répondu à la campagne de collecte de documents organisée au cours du premier semestre 2005. Ainsi, au travers de 32 panneaux, le visiteur peut revivre les moments clés de cette séparation. Quatre grandes parties sont présentées, qui reprennent distinctement : les relations entre l'Eglise et la France, la vie religieuse en Creuse en 1905, la Séparation et les incidents qui s'en sont suivis et l'après Séparation.

L'exposition montre une des particularités de notre département, en soulignant qu'à l'inverse de ce qui s'est passé au niveau national, la Séparation s'est plutôt déroulée sereinement dans la Creuse. En effet, outre les protestations

Dans le département de la Creuse, la Séparation s'est effectuée quasiment dans l'indifférence générale, la population étant très attachée aux idées républicaines.

EXPOSITION 9 décembre 1905

Les Creusois face à la Séparation des Eglises et de l'Etat

Entrée libre

Du 29 novembre 2005 au 31 mars 2006

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE
(à proximité de la gare S.N.C.F.)
30, rue Franklin Roosevelt - GUÉRET
Tél. 05 44 30 26 50 - E-mail : archives@cg23.fr
Site : www.cg23.fr

de la presse cléricale, il n'est noté que quelques manifestations (Évaux-les-Bains, Bourgneuf) ou incidents (Auriat, Saint-Amand-Jartoudeix, etc.).

Globalement, la population creusoise a accepté la Séparation dans une certaine indifférence, voire quelque hostilité aux menées du clergé, ceci s'expliquant par la faible pratique catholique et le fort attachement aux idées républicaines. L'exposition fait ainsi apparaître le rôle majeur joué par les partis politiques de gauche, les loges maçonniques et la Libre Pensée dans cette victoire de la République.

Dans la dernière partie de l'exposition, il est montré la persistance du caractère anticlérical au cours du XX^{ème} siècle, lié à l'engagement des associations laïques extrêmement présentes sur le terrain et l'influence des partis politiques de "gauche". Une hostilité qui n'empêchera toutefois pas l'Eglise de survivre, notamment en développant des coopérations avec l'ensemble des acteurs de la vie publique locale.

"9 décembre 1905 : les Creusois face à la Séparation des églises et de l'État". Exposition visible jusqu'au 31 mars 2006, du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 16h00, dans le hall d'exposition des Archives départementales de la Creuse : 30, avenue Franklin Roosevelt, à Guéret.

Tél. : 05.44.30.26.50. Courriel : archives@cg23.fr ■

Et aussi...

"MÉMOIRE EN IMAGES" :
GUÉRET – TOME II

Comme il restait beaucoup à dire sur Guéret et que Guy Marchadier est intarissable sur sa ville, les éditions Alan Sutton ont publié un nouveau titre de leur collection "Mémoire en Images". Comme son titre l'indique, cet ouvrage est le deuxième tome consacré à Guéret.

"Guéret – Tome II", par Guy Marchadier, aux éditions Alan Sutton ; 130 pages de photos, 19,90€, dans les points de vente locaux.

MAGNIFIQUE HOMMAGE
AUX CHÂTEAUX LIMOUSINS

Christian Rémy est agrégé et docteur en histoire médiévale. Aujourd'hui chercheur associé du CESC (centre d'études supérieures de civilisation médiévale) de Poitiers, il consacre ses investigations à la compréhension du phénomène castral, en particulier dans notre région.

Avec "Seigneuries et châteaux forts en Limousin 2", il livre un nouveau titre tout à fait passionnant, qui couvre la période du XVe au XVII^{ème} siècle (le premier tome allait des origines au XIV^{ème} siècle). Le patrimoine creusois est particulièrement mis en exergue dans cet ouvrage à l'iconographie riche et de grande qualité. Une belle idée de cadeau pour les fêtes.

"Seigneuries et châteaux forts en Limousin 2", par Christian

Rémy, aux éditions Culture et Patrimoine en Limousin (6, rue François Chénieux, à Limoges) – Collection Regards ; 160 pages, 39€.



L'exposition présentée aux Archives départementales permet notamment de comprendre le rôle très important joué par les partis de gauche, les loges maçonniques et la Libre Pensée dans l'instauration de cette grande loi de la République.

Un acte fondateur, qui
nous rassemble et nous unit

Le centenaire de la loi de 1905, dite de "séparation des Eglises et de l'Etat", est l'occasion de revisiter ce que l'on nomme communément "l'exception française", en mettant l'accent sur un texte où, ne l'oublions pas, ne figure pas le mot laïcité !

D'une façon générale, cette loi s'est construite autour de la bataille "des deux France" ; bataille scolaire, fruit d'un combat sans merci pour le développement d'une école laïque, visant à former des citoyens libres et éclairés.

Dans ce contexte passionné, des parlementaires, des humanistes comme Briand, Pressensé et Jaurès, soucieux de l'intérêt général, feront voter une loi d'apaisement, le 5 juillet. Jaurès parlera, en évoquant ce texte, "d'une loi libérale, juste et sage".

Plus largement, "1905" symbolise pour tous les républicains un acte fondateur de l'identité de notre société moderne, une "déconfessionnalisation de l'Etat", déjà engagée entre 1881 et 1886 par les lois Goblet et Ferry. La laïcité s'impose alors comme la digne héritière de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 et de l'esprit des Lumières.

Cet acte détermine trois principes clés dans le fonctionnement et l'organisation de notre société : la liberté de conscience garantie à chacun, la liberté de pratiquer le culte de son choix, la liberté et l'égalité en droit des citoyens. Ces principes permettent de dessiner un espace où chacun d'entre nous a la liberté de croire ou de ne pas croire, d'affirmer ou non sa foi religieuse, d'exprimer sa pensée, de penser en distinguant la sphère publique de la sphère privée. Mais la laïcité va bien au-delà et nous interroge très directement sur la question du "vivre ensemble" et tout ce qui nous rassemble et nous unit.

Cette commémoration nous donne l'occasion de faire référence à notre histoire, mais aussi de débattre sur les défis du XXI^{ème} siècle, dans un contexte de mondialisation, d'obscurantisme, d'inégalités sociales toujours plus importantes. Il est clair que les citoyens, autour de ce thème, mesurent qu'ils ont un rôle à jouer dans le combat pour les libertés, dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion.

La "vieille dame", s'appuyant sur son expérience, nous délivre un message de sagesse, nous engageant à ouvrir de nouvelles pistes, à traiter les défis de demain sous l'angle de l'universel, avec l'ambition d'une construction permanente de nos concitoyens, celle qui s'enrichit des autres pour construire un monde plus fraternel et solidaire.

Et aussi...

GRANDS CLASSIQUES REVISITÉS



Les Belges de l'Ensemble Leporello se sont fait la spécialité de revisiter les grands classiques et de les rendre au public avec une économie de moyens. Entre le Britannicus de Racine et le Britannis qu'ils donneront à la salle polyvalente de Guéret, le mardi 10 janvier 2006, à 20h30, il y a beaucoup plus que deux lettres d'écart, en tout cas une vraie découverte à faire.

Renseignements et réservations à l'Espace Fayolle (05.55.52.96.35).

LES RENDEZ-VOUS DE L'ENM

L'École Nationale de Musique de la Creuse se multiplie sur tous les fronts musicaux et vous propose deux rendez-vous en janvier. La Chapelle de la Sénatorerie, à Guéret, accueillera, le samedi 14 janvier 2006, à 18h00, une soirée "Carte blanche" avec la classe de Musique Ancienne de l'ENM. En effet, dans le cadre de leur formation, les élèves sont régulièrement invités à se produire en public. Les instruments polyphoniques seront ainsi à l'honneur pour cette soirée gratuite.

Lundi 16 janvier, dès 14h00, c'est l'Espace de l'Écluse de La Souterraine qui servira de cadre à un concert pour les enfants, avec la présentation d'instruments aux maternelles et aux primaires. Ce concert résultera de l'initiation aux plaisirs de la musique conduite en direction des élèves des écoles de La Souterraine, Dun-le-Palestel et Noth goûteront aux plaisirs de la musique.

Ensemble, ils ont abordé un chant, qu'ils ont repris en compagnie des professeurs de l'ENM.



BISTROTS D'HIVER

Encore un peu plus

Du 8 janvier au 12 mars, les Bistrots d'Hiver remettent leur tournée. 18 artistes et autant de menus du terroir servis dans les auberges du territoire, c'est encore plus qu'avant et en plus concentré.

Ça fera bientôt sept ans que l'association Pays Sage a pris le pari qu'il était possible de mélanger la musique et les plaisirs de la table, les jeunes et les anciens, la culture et l'économie, la musique d'ailleurs et les oreilles d'ici. Le tout pour une raison principale que les membres de Pays Sage n'ont jamais perdue de vue : la "cause" du Plateau de Millevaches.

"Apéro tchatte" pour patienter

Aujourd'hui, les Bistrots d'Hiver - on dit communément "les Bistrots" - constituent à la fois une institution de la vie culturelle creusoise et une originalité que nos voisins corréziens et haut-viennois nous envient, au point qu'ils y prennent également part, territoire du Parc Naturel de Millevaches oblige. Ainsi, tous les déjeuners - concerts font le plein, très souvent plusieurs semaines à

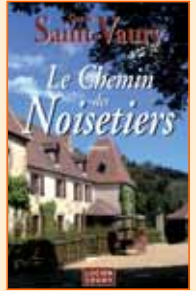
l'avance. Au point que chaque édition voit son calendrier renforcé par rapport à l'année précédente. Ce sera encore le cas pour le millésime 2006, avec 18 menus répartis en 9 dates entre le 8 janvier et le 12 mars. L'envie de se tenir chaud chevillée au cœur, les gens de Pays Sage ont ajouté une nouveauté, répondant à la demande et montrant bien que les Bistrots constituent un phénomène dépassant largement le cadre de la table ou de la scène : "Avant chaque repas, entre 11h30 et 12h30, les apéros tchatte permettront de débattre sur des faits de société, un événement, une personnalité, un lieu, une histoire. Les participants souhaitent s'imprégner plus tôt de l'atmosphère des Bistrots, y faire des rencontres, ne pas rester dans leur coin", explique Alain Fauriaux, président de Pays Sage. On appelle ça tisser du lien social. Et par les temps qui courent, ça ne peut que faire du bien... ■

Et aussi...

**HISTOIRE D'UN TERROIR
ET D'UNE FAMILLE**

Au domaine des Noisetiers, les secrets sont bien gardés mais le passé finit par ressurgir et la vieille demeure devient le théâtre de bien des révélations... Éleveur de charolais, grand voyageur par les livres, Guy de Saint-Vaury est très attaché à son terroir et publie, avec "Le Chemin des Noisetiers", un roman fortement ancré dans la ruralité, retraçant l'histoire d'une famille et ses intrigues.

Le Chemin des Noisetiers, par Guy de Saint-Vaury, éditions Lucien Souny ; 2525 pages ; 18€.


**QUARTET FLECH WOK :
SAVOUREUX MÉLANGE**

Daniel Humair, reconnu comme l'une des figures importantes du jazz moderne en Europe, a entraîné avec lui trois musiciens épris de liberté : François Jeanneau, Jean-Philippe Vire et Jean-Philippe Muvien. Cela donne le Flech Wok qui se veut, à l'image de la cuisine asiatique, "un mélange d'idées et d'ingrédients dont la part d'inconnu fait la saveur". Rendez-vous aux frontières de la musique contemporaine et du free-jazz, le jeudi 19 janvier 2006, à 20h30, au Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson. Renseignements et réservations au Théâtre Jean Lurçat (05.55.83.09.09).


**VENDREDIS SORTIES :
OBJETS ANIMÉS**

Les Vendredis Sorties proposés par la Fédération des œuvres Laïques de la Creuse et l'Espace Fayolle de Guéret proposent deux spectacles de théâtre d'objets, pour les petits et les grands.

"Passe sans bruit" (vendredi 20 janvier, à 20h00) est un parcours sensible, un petit bout de temps fait de lumière et de peinture, de musique, et surtout de poésie. "Dégage petit !" (vendredi 3 février, à 20h00) est une très libre interprétation du conte d'Andersen "Un vilain petit canard", entre jeu, mime et théâtre d'objets, mais toujours avec tendresse.

Renseignements et réservations à l'Espace Fayolle (05.55.52.96.35).



Les Bistrots d'Hiver, c'est la musique, la chanson et la bonne bouffe comme prétextes aux rencontres.

9 dates 18 concerts
8 janvier : Felletin et Beaumont-du-Lac

À Felletin (Hôtel du Parc : 05.55.66.40.22), rock électro-trad avec Baoudge ; à Beaumont-du-Lac (Le Moulin : 05.55.69.25.14), jazz tropical avec Quartier Latin.

15 janvier : Mautès et Peyrelevalde

À Mautès (La Mijotière : 05.55.67.34.80), jazz chanté avec Marie-Claire Fraulaud ; à Peyrelevalde (La Cramailote : 05.55.94.73.73), rock et blues avec One plus One.

22 janvier : Magnat l'Étrange et Mérinchal

À Magnat l'Étrange (L'auberge de Magnat : 05.55.67.82.88), java musette avec Dine et Déon ; à Mérinchal (Le Pit'chu : 05.55.67.25.18), chanson française avec Kandid.

5 février : Crocq et Peyrols-sur-Vézère

À Crocq (Auberge Saint-Éloi : 05.55.67.40.14), chanson française avec Sabayo ; à Peyrols-sur-Vézère (Hôtel des Touristes : 05.55.95.51.71), folk blues acoustique avec Bourbon Street.

12 février : Chard et Pigerolles

À Chard (Chez Mauricette : 05.55.67.22.62), jazz-swing manouche avec El Bec Trio ; à Pigerolles (Ferme des Nautas : 05.55.67.90.68), chanson française populaire avec Cathon-Cataix.

19 février : La Courtine et Treignac

À La Courtine (Le Petit Breuil : 05.55.66.76.67), musique latino avec Conjunto Jaleo ; à Treignac (Auberge du Lac : 05.55.98.00.44), chanson française avec Elliott M.

26 février : Royère-de-Vassivière et Sornac

À Royère-de-Vassivière (L'Atelier : 05.55.64.52.22), trio jazz (sax, piano, batterie) avec Trio Take 3 ; à Sornac (Restaurant La Fontaine : 05.55.94.30.54), country blues avec Jean-Maurice Driant.

5 mars : Fransèches et Saint-Martin-Château

À Fransèches (La Tartine de Masgot : 05.55.66.26.08), reprises pop et rock avec Kiowas ; à Saint-Martin-Château (Auberge La Cascade : 05.55.64.74.11), jazz-swing avec Flora Estel Hot Pepino.

12 mars : Alleyrat et Chaumeil

À Alleyrat (Le Moulin du Prat : 05.55.95.13.03), chanson française avec Philippe Lars ; à Chaumeil (Auberge des Bruyères : 05.55.21.34.68), chanson française décalée avec Yéti.

Réservations directement auprès des auberges. Pour tous renseignements complémentaires sur les Bistrots d'Hiver, contacter l'association Pays Sage : La Cure, 23260 Flayat ; tél./fax : 05.55.67.88.58 ; courriel : pays.sage@wanadoo.fr – site Internet : www.pays-sage.net

Et aussi...

DE LEURS BOUCHES À NOS OREILLES



De l'amour, quelques chansons gourmandes, un zeste d'émotion et ce qu'il faut d'humour, voilà la recette de la dernière création de la compagnie du Sans Souci : "De la bouche à l'oreille". Formant un couple plutôt marrant, gourmand, et tout à fait charmant, deux jeunes acteurs nous invitent à revisiter les grands classiques de la chanson française, à Saint-Priest-la-Feuille et Vareilles, les 20 et 21 janvier 2006, à 20h30, dans le cadre des Petites Scènes de l'Écluse. Renseignements et réservations à l'Office de Tourisme du Pays Sostranien (05.55.63.10.06).

C'EST-À-DIRE... À VOIR



Dans une mise en scène épurée, Seydou Boro présente un solo de danse d'une heure. "C'est-à-dire" est un travail personnel qui questionne sa relation à la danse, à la création, qui met en jeu la place de l'Afrique face à la création artistique contemporaine et porte un regard sur la politique africaine. Un moment d'une grande pureté, le mardi 24 janvier 2006, à 20h30, à l'Espace Fayolle de Guéret.

Renseignements et réservations à l'Espace Fayolle (05.55.52.96.35).

LE NOUVEAU LANGAGE DE FATUS

Pierre Fatus est acteur, mime, clown et joue de sept instruments. Cela fait de lui un musicien tout à fait à part, qui a inventé un nouveau langage sonore et propose un spectacle jeune public étonnant, intitulé "Opus Delirius", le vendredi 27 janvier 2006, à 10h00 et 14h30, à l'Espace de l'Écluse de La Souterraine.

Renseignements et réservations à l'Office de Tourisme du Pays Sostranien (05.55.63.10.06).



DANSE

Les petits pas dans les grands

De la danse pour tout le monde, des plus petits aux plus grands, des amateurs aux chevronnés. Beau succès pour la 2^{ème} Journée départementale de la Danse, coordonnée par l'ADIAM Creuse.



Classique, jazz ou hip-hop : la journée départementale de la danse est le temps de rencontre de tous les styles.

Tous les pas menaient à l'Espace Fayolle de Guéret, où se tenait la 2^{ème} édition de la Journée départementale de la Danse, le 19 novembre. La "première" s'était déroulée en 2004 à Aubusson, en partenariat avec le Théâtre Jean Lurçat.

L'édition 2005 était co-organisée par l'ADIAM 23 (association départementale pour l'information et l'animation musicales en Creuse) et l'Espace Fayolle, en partenariat avec le Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson, la MJC et l'Espace de l'Écluse de La Souterraine.

Cette journée est en quelque sorte le rassemblement de toutes les formes de pratique de la danse. C'est ainsi qu'on a dansé "non

stop" à Guéret, de 9h30 à 23h00, tout au long d'un programme particulièrement riche et varié avec des ateliers de hip-hop, jazz, classique, danse de salon, certains ouverts à tous les amateurs et d'autres pour les professionnels, mais aussi des démonstrations par des écoles de danse.

Le soir, un grand bal animé par l'ensemble Sonasax et des musiciens de l'École Nationale de Musique a permis de réunir les participants dans un surprenant voyage entre les danses cubaines et la tradition limousine.

Pour tous renseignements sur la pratique de la danse dans le Département, contacter l'ADIAM 23 : 05.44.30.24.55. ■

Et aussi...

**ALLEZ CUEILLIR
LOÏC LANTOINE**

Loïc Lantoine chante. À côté de lui, son compère François Pierron joue. De la contrebasse. Et puis, c'est tout, c'est-à-dire que c'est énorme. Loïc Lantoine chante entre les lignes, François Pierron s'échappe des cordes. Il paraît que pour eux, un concert est un bouquet de fleurs avec des chansons dedans. Courez les cueillir au Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson, le samedi 4 février, à 20h30.

Renseignements et réservations au Théâtre Jean Lurçat (05.55.83.09.09).


**BARTLEBY :
TOUT DOUCEMENT**

Bartleby est une nouvelle d'Herman Melville, l'auteur de Moby Dick, qui raconte l'histoire d'un copiste tout à fait méticuleux dans son travail, mais résistant avec la plus confondante amabilité à tous les ordres qui ne lui conviennent pas. "Je préférerais ne pas...", oppose-t-il avec entêtement et douceur mêlés, au point que, petit à petit, sa résistance passive a raison de tous ses collègues de travail et de leur organisation. Laissez-vous aller à l'adaptation proposée par David Géry et le Théâtre d'Or, le mardi 7 février, à 20h30, au Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson.

Renseignements et réservations au Théâtre Jean Lurçat (05.55.83.09.09).


**SNARKS :
DRÔLES D'ANIMAUX**

Pour capturer un snark, animal fabuleux mi-serpent (snake), mi-requin (shark), il faut un navire, un équipage et le désir fou de partir à la pêche. Il ne faut pas avoir peur du gros grain (de folie) qui a pu animer Lewis Carroll, l'auteur d'Alice au Pays des Merveilles. Ce grain a soufflé très fort dans les coursives du Théâtre de Sartrouville et vient étourdir le jeune public creusois, le vendredi 10 février, à 10h00 et 14h30, au Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson.

Renseignements et réservations au Théâtre Jean Lurçat (05.55.83.09.09).



- ▲ Isaac Moillon : une œuvre importante pour Aubusson qu'on commence à redécouvrir.
- ▶ Un des éléments de la Tenture de l'An 2001 : le Calendrier de Jean-Jacques Rullier.


MUSÉE DE LA TAPISSERIE

À travers les âges

Prolongement de l'exposition consacrée à Isaac Moillon (XVII^{ème} siècle) et retour de la Tenture de l'An 2001 : le Musée départemental présente différents visages de la tapisserie d'Aubusson.

L'histoire de la tapisserie d'Aubusson comporte encore bien des zones d'ombre. On commence à peine à faire l'étude des représentations, des moyens et des hommes qui les ont mis en œuvre. Le XVII^{ème} siècle ne fait pas exception, bien au contraire. C'est tout l'intérêt de l'exposition consacrée à Isaac Moillon, peintre du roi, de contribuer à une meilleure connaissance de cette période, à travers l'évocation du lien entre ce peintre officiel de Louis XIV. La direction du Musée départemental de la Tapisserie d'Aubusson a donc décidé de prolonger la grande exposition de l'été dernier, dans une version concentrée sur deux salles.

Deux autres salles s'ouvrent sur un tout autre visage de la tapisserie, avec le retour de la Tenture de l'An 2001. Cette œuvre, initiée par la

Délégation aux Arts plastiques du ministère de la Culture, est composée de 11 tapisseries issues de créations contemporaines, chacune portant sur le thème d'un événement ou d'une découverte importante pour l'humanité. L'association des Amis du Musée est à l'origine du retour de cette œuvre majeure, qui sert de point d'appui à une exposition présentant les différentes étapes menant à la réalisation d'une tapisserie, de la création artistique à l'interprétation technique par le lissier.

Expositions visibles au Musée départemental de la Tapisserie d'Aubusson (avenue des Lissiers, BP89, 23200 Aubusson), tous les jours sauf le mardi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Tél. : 05.55.83.08.30.

Courriel : musee-tapisserie@cg23.fr ■



La Carte qui éclaire vos loisirs

ELLE EST GRATUITE, DEMANDEZ-LA !

Elle fera la lumière sur tous vos loisirs et en plus elle est gratuite.
Réservée aux habitants de la Creuse, elle est nominative et permet aux titulaires d'obtenir **une entrée ou prestation gratuite pour l'achat de 2 entrées ou prestations payantes** chez les partenaires de l'opération. Une bonne idée pour briller entre amis...



Coupon à renvoyer au :
 Comité Départemental du Tourisme de la Creuse
 43 place Bonnyaud - BP 243 - 23005 Guéret Cedex
 Tél. : 05 55 51 93 23 - Fax : 05 55 51 05 20
 Email : tourisme-creuse@cg23.fr
www.tourisme-creuse.com

Je souhaite recevoir la Carte Luciole* et bénéficier de ses avantages

(*Carte valable pour toute personne âgée de plus de 18 ans. Condition d'attribution : 1 carte par famille. Joindre un justificatif de domicile en Creuse.)

Nom Prénom Age

Adresse

Code postal Ville Tél

E-mail

(pour recevoir des informations du Comité Départemental du Tourisme et informations relatives à la carte Luciole.)

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

